Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260127-D_2026_011-DE

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT

## Séance du Mardi 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 27 janvier à 20h00, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages de la Ville de Questembert, sous la Présidence de M. Boris LEMAIRE, Maire

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers municipaux en exercice | 29 |
| Nombre de conseillers municipaux présents | 21 |
| Nombre de conseillers municipaux absents représentés | 03 |
| Nombre de conseillers municipaux absents | 05 |
| Nombre de votants | 24 |

Date d'envoi des convocations : Mercredi 21 janvier 2026

---

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Boris LEMAIRE, Jacky CHAUVIN, Jean-Pierre LE METAYER, Valérie JEHANNO, Maxime PICARD, Alain LOUIS, Rachel GUIHARD, Christelle LANOË, Patricia STEVANT, Anthony LECOINTRE, Corinne CHAUMIEN, Alain GUENEGO, Pierre-Alexandre PABOEUF, Marie-Christine DANILO, Anthony JUHEL, Patrick DUBOIS, Roger RICHARD, Frédéric POEYDEMENGE, Laurianne ROY-FLEURY, Vincent THEBAULT, Kevin MENANT

---

**Procurations :**
Mme Sylvaine TEXIER à Corinne CHAUMIEN
M. David BLANCHARD à M. Pierre-Alexandre PABOEUF
Mme Nathalie GUILLO à Mme Christelle LANOË

**Absents :**
Mme Jeannine MAGREX
Mme Valérie JEHANNO est arrivée à 20h50
Mme Brigitte DELAUNAY
Mme Monique LE BRECH
Mme Isabelle ELAIN
M. Benjamin VAUTRIN

**Secrétaire de séance** : M. Maxime PICARD

**Délibérations publiées le :** mercredi 28 janvier 2026

## 2026 – 011 DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET D'AIRE DE SERVICES

Vu la délibération du Conseil Municipal de Questembert du 16 septembre 2024 relative à la présentation des scénarii d'aménagement extérieurs du site de Célac,

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260127-D_2026_011-DE

Vu la délibération du Conseil Municipal de Questembert du 31 octobre 2024 relative à la présentation des résultats de la consultation de la population sur les aménagements extérieurs du site de Célac,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Questembert du 25 février 2025 relative à la validation du programme d'actions et du plan de financement des travaux de platelage dans le cadre de la restauration écologique et paysagère du ruisseau du Tohon qui précise qu'une étude globale s'est attachée a trois secteurs, dont l'aire de camping-cars, et que, durant la phase des travaux, la maîtrise d'ouvrage relève de la commune pour les travaux d'aménagements extérieurs,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Golfe du Morbihan Vannes agglomération du 19 décembre 2024 relative à la constitution d'un groupement de commande pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'aires de services des itinéraires vélo et randonnée d'intérêt régional de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan (BSGM), et la désignation de GMVa comme collectivité coordinatrice,

Vu la délibération du Bureau Communautaire de Questembert Communauté du 13 février 2025 approuvant la constitution de ce groupement de commandes et la convention multipartite liée,

Vu les conclusions (support et compte-rendu) du comité de pilotage de la Destination BSGM du 26 novembre 2025 qui précise qu'une enveloppe régionale de 275 000€ est allouée pour les aménagements des aires de services touristiques et qu'elle sera répartie en fonction de la maturité ou/et des contraintes des projets,

L'EPCI Questembert Communauté fait partie de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan qui regroupe 7 EPCI :
- Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) ;
- Arc Sud Bretagne ;
- Blavet Bellevue Océan Communauté ;
- Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer ;
- Golfe du Morbihan – Vannes agglomération (GMVa) ;
- Lorient Agglomération ;
- Questembert communauté ;

GMVa et AQTA sont les deux structures qui animent et coordonnent les actions de la Destination.

En 2025, un groupement de commandes relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'aires de services des itinéraires vélo et randonnée d'intérêt régional de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan a été validé par les 7 EPCI de la Destination. 11 aires de services, dont l'aire de Célac à Questembert, constituent les périmètres de cette étude dont l'objectif est de concevoir les aménagements souhaités. Cette étude est en cours de démarrage.

La commune de Questembert a déjà travaillé sur l'aménagement de l'actuelle aire de camping-car qui accueillera l'aire de services dédiée aux vélotouristes.
Lauréate de l'appel à projets « Vélotourisme – implanter une aire de services » porté par l'ADEME

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260127-D_2026_011-DE

(agence de la transition écologique) la commune s'est engagée à réaliser une aire de services qui comprendrait :

- un jalonnement cyclable spécifique reliant la future aire de services à la voie verte V403 existante ;
- des arceaux vélos et une borne d'autoréparation ;
- des panneaux Relais Information Services - RIS ;
- des tables de pique-nique ;
- une ombrière ;
- un accès à des sanitaires.

Le projet est désormais suffisamment avancé pour solliciter des subventions en vue de le réaliser.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental du Morbihan, de la Région Bretagne, de l'État ou de l'Union Européenne et de tout autre financeur potentiel ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subvention, dont les conventions qui en découleraient ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Monsieur le Maire,**
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

**Pour copie certifiée conforme,**
**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,**
**Au registre sont les signatures**
**Fait à Questembert, le 28 janvier 2026.**

**Le secrétaire de séance**
**Maxime PICARD**

**Le Maire,**
**Boris LEMAIRE**